Convention de partenariat entre l'Institut régional d'administration de Metz et l'association Lorraine de l'Institut des hautes études de défense nationale

Préambule :

Vu, le décret du 5 septembre 1997 donnant à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) la mission :

- « de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales » en réunissant « des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique civile et militaire ainsi qu'aux différents secteurs d'activités de la Nation, des Etats membres de l'Union Européenne » afin d'approfondir en commun leurs connaissances des questions de défense, de politique étrangère, d'armement et d'économie de défense ;
- d'apporter son concours aux universités et organismes ayant vocation à l'enseignement, aux études de défense ;
- de conduire seul ou en coopération avec d'autres organismes français ou étrangers des études et recherches ;

Vu, les statuts de l'association lorraine de l'IHEDN en date du 26 novembre 1988 dont l'objet est « d'apporter son concours à l'IHEDN pour l'accomplissement de sa tâche » ;

Vu, les missions de l'Institut régional d'administration de Metz (IRA) qui consistent :

- à recruter et à former les futurs cadres généralistes de l'Etat en accueillant « des élèves venus d'horizons différents » et en leur permettant « d'acquérir, en plus des connaissances et compétences, des savoir-faire et des réflexes », d'étendre leurs connaissances vers des domaines plus ciblés relevant de l'intérêt général et du service public ;
- à proposer et assurer une offre de formation continue interministérielle à l'intention de fonctionnaires déjà en fonction et souhaitant actualiser, approfondir et professionnaliser leurs compétences.

La présente convention organise la coopération des signataires et permet d'associer des représentants de la société civile, auditeurs de I'IHEDN, à une école d'application de service public, aux fins de développer l'esprit et la culture de défense dans la Nation et de permettre ainsi de favoriser les échanges entre la société civile et la fonction publique et au sein même de celle-ci. Ce partenariat s'articule autour de quatre axes dans un esprit de connaissance mutuelle et d'actions réciproques :

- développer l'esprit et la culture de défense dans les programmes de formation initiale des élèves et dans l'offre de formation continue interministérielle de l'IRA ;
- intensifier les liens entre les cadres des services administratifs et déconcentrés de l'Etat et la société civile ;
- favoriser le partenariat entre les deux institutions signataires ;
- organiser les contacts nécessaires et réguliers permettant une connaissance réciproque des deux institutions.

Entre les soussignés :

- l'Institut régional d'administration de Metz, représenté par Monsieur François CHAMBON, son directeur ;
  - désigné par « IRA de Metz » ;

- l'Association Lorraine de l'Institut des hautes études de défense nationale, représentée par son Président Georges MENTRE
  - désignée par « IHEDN-Lorraine » ;

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention.

Pour atteindre les objectifs rappelés en préambule, la présente convention définit les principes et règles qui régissent les relations entre les deux institutions en vue de l'organisation de toutes les actions de formation/information/sensibilisation dans le domaine de la défense globale, pour les personnels, les élèves et les stagiaires de formation continue de l'IRA de Metz et, le cas échéant, sur l'actualité de la fonction publique pour les publics de l'IHEDN.

Article 2 : Les actions de formation/information/sensibilisation de l'IHEDN-Lorraine.

L' IHEDN-Lorraine assure une information à l'esprit de défense et à la culture de défense à partir de conférences qui s'inscrivent dans un cycle annuel de conférences et concernent notamment les domaines suivants :

1. Géopolitique et géostratégie
2. Défense militaire
3. Défense et intelligence économique
4. Défense culturelle et linguistique
5. Défense et sécurité civile et sanitaire
6. Organisation de la défense globale de la Nation

Ces conférences se déroulent principalement à Nancy et à Metz. Elles sont ouvertes aux cadres et aux élèves de l'IRA de Metz.

L'IHEDN-Lorraine assure, à la demande de l'IRA de Metz, une formation à l'intelligence économique, sous la forme de conférences ou de modules, qui s'inscrit dans ses plans de formation initiale et continue. Elle est dispensée par des auditeurs de l'IHEDN-Lorraine au profit des élèves de l'IRA de Metz et se déroule dans les locaux de l'IRA.

L'IHEDN-Lorraine assure l'information de l'IRA de Metz sur l'Institut, le calendrier et le déroulement des formations (sessions et séminaires) organisées par elle en région et qui peuvent intéresser le personnel et les élèves de l'IRA de Metz :

- sessions nationales et régionales
- séminaires « IH-Jeunes »
- sessions thématiques

Article 3 : Les personnels concernés par les actions de formation/information/sensibilisation.

Les publics de l'IRA de Metz concernés par les actions de l'IHEDN et de IHEDN-Lorraine sont :
- pour le cycle de conférences, les cadres de l'institut, les élèves et les stagiaires de formation continue qui sont informés par le directeur de l'IRA de Metz ;
- pour la formation « Intelligence économique », les élèves et les stagiaires de formation continue ;
- pour les formations dispensées par l'IHEDN, les publics de l'IRA qui, sous réserve de remplir les conditions d'admission, doivent faire acte de candidature auprès de l'IHEDN par la voie hiérarchique.

Article 4 : Le calendrier annuel d'activités.

L'IHEDN-Lorraine établit un calendrier annuel d'activités qui est décliné en deux calendriers semestriels précisant la nature de l'activité, les villes et lieux où se déroulent principalement les différentes activités et réunions :

- le cercle mixte de garnison à Metz
- la salle d'honneur des universités à Nancy

Les conférences s'inscrivent dans un programme annuel de conférences mensuelles destinées aux auditeurs de l'IHEDN, aux personnels de l'Education Nationale et aux officiers ayant participé à une des sessions annuelles des trinômes académiques. Le programme annuel est arrêté chaque année lors de la rencontre des trois autorités :

- l'Officier Général de Zone de défense EST, Gouverneur militaire de Metz ;
- le Recteur de l'académie, Chancelier des universités lorraines ;
- le Président de l'association des Auditeurs lorrains de I'IHEDN.

Article 5 : Le suivi des actions.

L'exécution de la présente convention est assurée par un Chargé de mission « IRA » de l'association. L'application et l'exécution de cette convention sont contrôlées par un comité constitué par :

- le Directeur de l'Institut régional d'administration ;
- le Président de l'association des Auditeurs lorrains de I'IHEDN ;
- le Chargé de mission.

Ce comité se réunit au moins une fois par an. Il en déduit des orientations qui sont proposées lors de l'élaboration des plans de formation initiale et continue de l'IRA de Metz.

Ce comité peut aussi prévoir dans le cadre des conférences organisées par l'IHEDN que l'actualité des réformes de la fonction publique soit présentée par un représentant ou un intervenant proposé par l'IRA de Metz.

Article 6 : Les moyens humains, matériels et financiers.

Chacune des parties s'engage à mettre en place les moyens matériels, humains et financiers nécessaires à l'exécution de la convention.

L'IRA de Metz peut mettre à la disposition de l'IHEDN-Lorraine, sous réserve d'une programmation des lieux d'activités et d'une disponibilité des salles de l'IRA, une salle de conférence ou des salles de travail pour les activités de l'IHEDN-Lorraine sur Metz.

Article 7 : Date de prise d'effet – durée - renouvellement.

La présente convention prend effet à compter de la date de signature.

Elle est conclue pour une période de trois années et renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'une notification par lettre à l'autre partie.

Ont signé, le 6 avril 2011, à l'Institut régional d'administration de Metz, ce document établi sur quatre pages dont celle des signatures et en quatre originaux.

Le Directeur,
de l'Institut régional
d'administration de Metz,

François CHAMBON

Le Président,
de l'association Lorraine
de l'Institut des hautes études
de défense nationale,

Georges MENTRE